



CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DU 28 NOVEMBRE 2004

Le vote par internet est adopté par les Genevois

22,4% des votants des huit communes dans lesquelles le vote par internet était offert pour la votation fédérale du 28 novembre, ont choisi ce mode de scrutin pour exprimer leurs choix. Sur ces huit communes, le vote postal a séduit 71,4% des votants et le local de vote 6,2%. La forte participation en ligne témoigne de l'adoption du vote en ligne par la population.

3755 Genevois ont choisi ce canal pour se prononcer sur les trois objets nationaux et les deux objets cantonaux qui leur étaient soumis. Le dépouillement des votes électroniques a duré 15 minutes et 8 secondes ; il a été suivi par des représentants du Ministère norvégien de l'intérieur et du bureau du vice-premier ministre de Grande-Bretagne. Aucun problème technique ni aucune attaque n'ont entaché ce deuxième scrutin fédéral organisé sur Internet (le premier avait eu lieu dans le cadre de la votation du 26 septembre dernier) et septième scrutin en ligne à Genève.

« Après sept votations par internet dans notre canton, je constate non seulement que notre application a atteint un excellent degré de maturité, mais aussi que la population l'a adoptée », a déclaré Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat de la République et canton de Genève et chef du projet genevois de vote électronique.

Huit des 45 communes genevoises avaient accès au vote en ligne, Anières (1220 électrices et électeurs), Vandoeuvres (1385), Cologny (2560), Collonge-Bellerive (3770), Versoix (5200), Onex (8920), Carouge (9180) et Meyrin (9200), soit au total plus de 41'400 personnes. La participation totale dans ces communes a dépassé de 2,8 points la moyenne de participation du canton, soit 43,9% contre 41,1%.

En termes de choix politiques, les résultats du vote par internet convergent parfaitement avec les résultats du vote postal. Sur deux objets, la réforme de la péréquation financière et la vente de l'hôtel Carlton, les locaux de vote ont divergés du vote anticipé. Sur l'ensemble des 18 questions posées lors des sept votations en ligne tenues à ce jour, la convergence des résultats est quasiment parfaite entre les modes de scrutin à distance (une divergence entre vote postal et vote électronique) et excellente entre les trois modes de scrutin (trois divergences des locaux d'avec les votes anticipés) La preuve est faite qu'internet renforce la démocratie en contribuant à consolider les résultats des votes populaires.

Plus de la moitié des votes électroniques (55,8%) ont été émis lors de la troisième et dernière semaine du scrutin ; 27,5% du total a été émis au cours des dernières 36 heures avant la clôture du vote anticipé. Cela montre que le vote en ligne n'est pas simplement un complément du vote postal car ses utilisateurs utilisent différemment la période du scrutin. Plus qu'un vote anticipé au sens étroit du terme, le vote en ligne apparaît comme une possibilité de pour l'électeur de profiter de l'ensemble de la campagne électorale pour se forger une opinion et de voter depuis chez lui une fois qu'il a arrêté son choix.

Les projets pilotes de vote électronique menés dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich sont coordonnés par la Chancellerie fédérale qui apporte également son soutien financier. Ils ouvrent la voie à une éventuelle adoption du vote électronique en Suisse.